

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

## LES BANQUES

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, le blanchiment des narcodollars est un grave problème au Canada. Jusqu'à l'adoption du projet de loi C-61 en janvier dernier, nous n'avions aucune disposition criminalisant expressément le recyclage d'argent. Ce projet de loi encourage les banques canadiennes à établir leurs propres lignes directrices sur les dépôts bancaires douteux.

Je voudrais féliciter la Banque Royale du Canada d'être allée plus loin en exigeant une déclaration *de facto* pour toutes les grosses transactions. Depuis janvier, quiconque dépose un gros montant en espèces à cette banque doit signer une déclaration indiquant la provenance des fonds. Cette personne doit présenter des pièces d'identité comme son numéro d'assurance sociale, son passeport ou son permis de conduire. Le formulaire signé autorise la banque à divulguer la transaction à la police.

Jusqu'ici, cette année, la Banque Royale a examiné près de 100 comptes douteux et en a signalés 76 à la GRC. Le 12 octobre 1989, les États-Unis ont porté des accusations contre un client de la Banque Royale après que celle-ci eut informé la police de transactions douteuses. Cette banque constitue un exemple que toutes les autres banques canadiennes devraient suivre pour lutter contre les drogues.

\* \* \*

## LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Bob Wood (Nipissing):** Monsieur le Président, le gouvernement actuel a laissé échouer les négociations entre lui et l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui représente les employés du ministère des Anciens combattants et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ces employés travaillent sans contrat depuis presque trois ans. Ils se voient maintenant mis dans la situation d'avoir à choisir entre leurs propres besoins et ceux de leurs clients.

Il s'agit en l'occurrence d'un groupe d'employés dont la plupart sont des travailleurs sociaux, des gens qui ont consacré leur vie à aider les autres. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit d'un dilemme moral. Comment concilier leurs propres besoins d'une rémunération raisonnable avec leur désir de veiller à ce que le vétéran vieillissant ait

quelqu'un sur qui compter pour être là si une situation critique se présentait?

Je sais que beaucoup des employés des Anciens combattants sont des travailleurs dévoués et consciencieux qui consacrent de nombreuses heures de leur temps à rendre la vie plus facile aux vétérans. La plupart consacrent plus de dévouement et d'énergie à leur travail que ce à quoi n'importe quel employeur pourrait raisonnablement s'attendre. Vers qui se tourneront les vétérans si ces employés sont forcés de faire la grève?

J'ai pris connaissance de leurs revendications et elles ne me paraissent pas déraisonnables, mais après trois années sans hausse de traitement, ils sont acculés au mur. Nos vétérans nous ont bien servis quand nous avons eu besoin d'eux. Ils ont besoin des services qu'on a prévus pour eux et ils en ont besoin maintenant. Qu'on veille donc à ce que les employés qui les servent soient traités équitablement de sorte que les vétérans ne souffrent pas du manque de bonne foi du Conseil du Trésor.

\* \* \*

[Français]

## LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, en annonçant la tenue de la Semaine canadienne de l'orientation, du 29 octobre au 4 novembre prochain, le ministre d'État (Jeunesse) déclarait: «La Semaine canadienne de l'orientation fournit aux jeunes l'occasion de planifier leur avenir en tenant compte des changements qui surviennent sur le marché du travail.»

Sous le thème «Objectif Carrières», partout au pays, des centres d'emploi du Canada organiseront des activités, de concert avec des écoles et des organismes communautaires.

Monsieur le Président, la Semaine canadienne de l'orientation est une excellente initiative pour sensibiliser les jeunes à l'évolution du marché du travail, à l'importance d'une bonne planification de leurs études afin qu'elles répondent aux besoins de leur carrière.

\* \* \*

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE  
CANADA—ÉTATS-UNIS

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre les préoccupations du secteur de l'imprimerie à l'égard de la réduction des droits de douane conformément à l'accord de libre-échange.